

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : ZAC Coconi : convention opérationnelle avec l'EPFAM**

**Séance du 08 avril 2023**

**Délibération n° 33**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

**Présents :**

MADI OUSSANI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAÏDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Absents :**

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

**Représentés :** SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

**Secrétaire de séance :** ALLAOUI Mohamed

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence d'aménagement de l'espace intégrant les zones d'aménagement concerté et d'aménagement différé,

Vu l'opération projetée d'aménagement du secteur de Coconi-Ouangani dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage du développement territorial de Mayotte,

Vu la délibération n°81 du conseil communautaire de la 3co en date du 11 juillet 2020,

Vu la délibération n°12/2020/CO du conseil municipal de Ouangani en date du 5 juillet 2020,

Vu la convention pré-opérationnelle relative aux études préalables, dont les études de programmation, signée entre la 3co et l'EPFAM le 28 juillet 2020,

Vu les conclusions de l'étude de programmation urbaine menée dans ce cadre de mars 2021 à février 2022,

Considérant que cette étude a permis de :

- conforter les études préalables par un diagnostic approfondi sur toute la commune de Ouangani,
- conclure à la faisabilité du projet,
- conclure au lancement par l'EPFAM des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale et de la concertation publique réglementaire à intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Définir :
  - Le périmètre de l'opération
  - Le programme prévisionnel
  - Le plan guide d'aménagement urbain
  - Les emprises foncières nécessaires
  - L'estimation des coûts et le bilan prévisionnel d'opération en version initiale
  - Le planning de réalisation

Considérant qu'il importe d'engager dorénavant la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet sous la forme d'une convention opérationnelle d'aménagement et de maîtrise foncière,

Considérant que cette première phase couvre les études préliminaires jusqu'aux études d'avant-projet et qu'elle porte l'objectif d'établir un modèle économique viable pour la réalisation du programme retenu qui devra le cas échéant recueillir les engagements formels des principaux financeurs identifiés.

Considérant que l'atteinte de cet objectif conditionne l'exécution de la deuxième phase d'intervention portant sur la réalisation de l'opération et que le déclenchement de cette deuxième phase fera l'objet d'une délibération de chacune des parties,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

#### Décide

- De valider la convention opérationnelle d'aménagement du secteur de Coconi-Ouangani ci-annexée qui valide :
  - Les orientations programmatiques
  - Le périmètre indicatif de l'opération
  - La stratégie opérationnelle
  - Le planning prévisionnel de mise en œuvre de l'opération et le déroulé des étapes opérationnelles
- La désignation des référents politique et technique de la 3CO :
  - Référent politique : CHANRANI Daoudou, 1er vice-président chargé de l'aménagement durable, aménagement de l'espace communautaire.
  - Référent technique : ADAMOU Mohamadi, DGA aménagement du territoire de la 3CO.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en vue de son application.

Fait et délibéré le 08/04/2023  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 12/04/2023  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa**  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest